

Éducation et Développement de la petite enfance
3376, rue Principale, C.P. 3668, Tracadie-Sheila, N.-B. E1X 1G5

Destinataire : Chef de police/de la GRC

**Objet : Vérification de casier judiciaire et vérification des antécédents en vue d'un travail
auprès de personnes vulnérables**

Selon le *Règlement sur les permis-Loi sur les services à la petite enfance*, tous les exploitants, membres du personnel et bénévoles qui travaillent dans une garderie éducative doivent obtenir une vérification de casier judiciaire et une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables. Lorsque la garderie se trouve dans une maison familiale, toutes les personnes âgées de 18 ans et plus qui habitent dans la maison doivent faire l'objet d'une vérification de casier judiciaire. Ce processus sera réalisé au moins tous les cinq ans.

Une vérification de casier judiciaire et une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables sont requises pour _____
qui :

exploitera une garderie éducative agréée;

Une vérification de casier judiciaire est requise pour _____ qui :

habitera les lieux où se trouve la garderie éducative.

Une fois que la vérification de casier judiciaire et la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables seront terminées, veuillez transmettre le formulaire à la personne susmentionnée. Tous les droits associés à ces vérifications seront acquittés par la personne nommée dans la demande, le cas échéant.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués,



Tina Fournier Poirier
Gestionnaire
Services de garderie éducatifs